

NATIONS UNIES EN CENTRAFRIQUE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail



**PLAN D'ACTION NATIONAL
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325
DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES SUR LES
FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE**

2014 - 2016

TABLES DES MATIERES

ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	4
CONFLITS ET PROCESSUS DE PAIX EN RCA.....	5
CONSEQUENCES DES CONFLITS ARMES SUR LES FEMMES.....	6
DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN RCA.....	8
LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES.....	9
PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION.....	10
DEFIS A RELEVER.....	11
AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION.....	12
1. Amélioration de la connaissance des acteurs nationaux et de la population sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques de protection des droits des femmes.....	13
2. Renforcement de la prévention des violences et des conflits et de la protection des populations civiles.....	14
3. Participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits.....	14
4. Protection et réhabilitation des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre.....	15
5. Coordination, suivi et évaluation des activités.....	17
CADRE LOGIQUE.....	18
BUDGET ESTIMATIF DES ACTIVITES ET FONCTIONNEMENT.....	28
CHRONOGRAMME.....	33

ABREVIATIONS

AFJC : Association des Femmes Juristes de Centrafrique
APRD : Armée populaire pour la Restauration de la Démocratie
BAD : Banque Africaine de Développement
BINUCA : Bureau Intégré des Nations Unies en Centrafrique
CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CPJP : Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix
DDR : Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des Ex combattants
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECASEB : Enquête Centrafricaine pour le Suivi Evaluation du Bien Etre
FACA : Forces Armées Centrafricaines
FDPC : Front Démocratique du Peuple Centrafricain
HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
LRA : Lord Resistance Army
MASSNPG : Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Promotion du Genre
MATD : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MCCDC : Ministère de la Communication, de le Culture Démocratique et Civique
MINURCA : Mission des Nations Unies en République Centrafricaine
MISAB : Mission Internationale de Suivi des Accords de Bangui
MISCA : Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique
MLC : Mouvement de Libération du Congo
OAC : Organisation à Assise Communautaire
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OPJ : Officier de Police Judiciaire
PAN : Plan d'Action National
PBF : Peace Buiding Fund
PDCAGV : Projet de Développement Communautaire et d'Appui aux Groupes Vulnérables
RCA : République Centrafricaine
STP : Secrétariat Technique Permanent
UFDR : Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement
UNCT : United Nation Country Team
UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
VBG : Violences Basées sur le Genre
VIH : Virus de l'Immuno déficience Humaine

INTRODUCTION

Le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Promotion du Genre en charge de la conception, de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi/évaluation des stratégies et programmes de protection et de promotion des droits des femmes a élaboré avec l'appui des partenaires au développement notamment le BINUCA le présent Plan d'Action National pour servir de cadre de référence pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Au niveau international, depuis son adoption en octobre 2000, il y a eu peu de progrès dans la mise en œuvre de la Résolution 1325. La communauté internationale dans son ensemble demeure profondément préoccupée par la sous-représentation chronique des femmes à tous les niveaux des efforts de maintien et d'édification de la paix ainsi que de leur très faible représentation dans les processus de négociation de la paix, malgré l'importance de leurs rôles sociaux et de leur qualité naturelle de donneuses de vie.

Le bilan du 10ème anniversaire de la Résolution 1325 célébré en octobre 2010 a été très mitigé. L'évaluation faite en cette occasion a permis de constater que très peu de réalisations ont été faites et les progrès relevés ont été insuffisants. La plupart des dispositions de la Résolution sont demeurées de bonnes intentions et des promesses en l'absence de Plan opérationnel de mise en œuvre.

L'intérêt des plans d'actions a été mis en évidence en 2004 par le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kofi Annan, dans son rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 1325. En effet, dans ce rapport, il a exhorté tous les Etats membres à développer des Plans d'Action Nationaux (PAN) pour assurer la mise en œuvre de la Résolution. Les PAN permettent d'initier des actions stratégiques, d'identifier les priorités et des ressources, de déterminer les responsabilités et de fixer des calendriers de mise en œuvre.

CONFLITS ET PROCESSUS DE PAIX EN RCA

La situation socio politique de la République centrafricaine reste marquée depuis près de deux décennies par des crises militaro politiques récurrentes aux conséquences incommensurables. Depuis 1996, le pays a connu trois mutineries (1996-1997), des tentatives de coup d'état (2001 et 2002), un coup d'état (2003) et un climat d'insécurité longtemps entretenu par la présence sur le territoire national de nombreux groupes armés rebelles internes et étrangers dont la LRA de Joseph KONI qui demeure encore actif dans le Nord-est et le Sud-est du pays.

La recherche de la paix et de la réconciliation nationale depuis les mutineries de 1996-1997 a toujours été une préoccupation constante du peuple centrafricain et des différents Gouvernements qui se sont succédés à la tête de l'Etat. Avec le soutien de la communauté internationale, des processus de négociation de la paix ont été engagés et ont abouti à la signature des accords de paix et à la mise en œuvre des mécanismes de suivi.

Ainsi, grâce à la médiation africaine, une Conférence de Réconciliation nationale convoquée à Bangui a permis de signer en mars 1998 un Pacte de Réconciliation nationale, et une Mission Inter Africaine de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB) fut mise en place

pour veiller sur le respect de ses Accords. Elle sera plus tard remplacée par une Mission des Nations Unies en Centrafrique (MINURCA) en 1997 puis par le Bureau des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA) en 2000 devenu Bureau Intégré des Nations Unies en Centrafrique (BINUCA) depuis 2011.

La persistance des troubles militaro politiques a amené le Gouvernement à organiser des séries de rencontres nationales pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs de la scène politique nationale afin de trouver des solutions politiques aux conflits et ramener la paix et la sécurité au sein de la nation. En 2003, la période de transition qui a suivi l'accession au pouvoir du Président François BOZIZE, a été marquée par l'organisation du Dialogue National et l'adoption de la Constitution du 27 décembre 2004. Par ailleurs, plusieurs Accords de Paix ont été négociés et signés entre le Gouvernement et les groupes armés rebelles notamment :

- L'Accord de paix signé en février 2006 à Syrte en Libye avec le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) ;
- L'Accord de paix signé à Birao en avril 2007 avec l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) ;
- L'Accord de Cessez-le-feu signé à Libreville au Gabon en mai 2007 avec l'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD) ;
- L'Accord Global de Paix, signé en juin 2008 à Libreville sous la médiation du Président Gabonais feu Omar BONGO ODIMBA, a abouti à l'organisation en décembre 2008 d'un Dialogue Politique Inclusif dont l'une des recommandations est le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex combattants.
- L'Accord de Cessez-le-feu signé en juin 2011 entre le gouvernement et la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP) ;

Parmi les efforts de restauration de la paix et de la sécurité entrepris par le Gouvernement, il convient de noter l'organisation d'un Séminaire national sur la Réforme du Secteur de la Sécurité en avril 2008.

La création du Conseil National de la Médiation en 2008 participe également de la volonté manifeste de promouvoir le dialogue et la négociation comme moyen adéquat de prévention des conflits et mode privilégié de résolution des différends au niveau national.

En dépit des efforts déployés à travers les accords de paix, la réforme du secteur de sécurité, la mise en œuvre du programme DDR et le processus politique de dialogue inclusif entamé depuis 2008, la République centrafricaine est resté longtemps confrontée à une situation de conflit armé et d'insurrection. Des heurts sporadiques entre groupes armés ont continué de se produire dans les régions du nord-est et du sud-est où la présence de l'Etat demeure faible et où la prolifération d'armes est en hausse à cause de la présence des groupes criminels (braconniers, voleurs de bétail, coupeurs de route), des éléments de la LRA et des forces coalisées de l'Union Africaine chargées de la traque du Chef rebelle ougandais Joseph KONI localisé sur le territoire centrafricain.

En décembre 2012, une coalition de groupes armés dénommée SELEKA a repris les hostilités contre les forces armées dans le nord du pays. Face à la faible résistance opposée par les troupes loyalistes, cette coalition a très vite gagné du terrain et a contraint le Gouvernement d'alors à une négociation sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) à Libreville le 11 janvier 2013. Cette négociation de paix a abouti à la signature des Accords de Libreville qui prévoient entre autres la mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale devant conduire une transition de trois ans au terme duquel la sécurité et l'autorité de l'Etat devraient être établies sur l'ensemble du territoire national et des élections libres et transparentes organisées pour le choix des futures autorités politiques du pays.

Les tergiversations autour de la mise en œuvre effective des engagements issus des Accords de Libreville ont amené la coalition SELEKA à marcher sur la Capitale et renverser le régime du Président BOZIZE le 24 mars 2013. La prise de pouvoir par la SELEKA s'est accompagnée de graves violations des droits humains avec la recrudescence de l'insécurité qui a entraîné des tueries, des viols sur des femmes et des enfants, des pillages et destructions des biens et des déplacements de populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Les nouvelles autorités ont manifesté leur volonté de travailler dans l'esprit des Accords de Libreville. A cet effet, le quatrième sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue à Ndjamena le 18 avril 2013 a abouti à une Déclaration qui a défini la feuille de route de la transition en RCA devant durer entre 18 et 24 mois. Toutes les institutions de la transition prévues par la Déclaration de Ndjamena ont été mises en place et le dossier centrafricain a fait l'objet des débats en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York en septembre 2013. La communauté internationale a été sensibilisée sur la situation centrafricaine et s'est engagée à accompagner le Gouvernement de Transition dans le processus de restauration de la sécurité et de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et la mise en œuvre urgente des actions humanitaires en faveur des populations en détresse. L'engagement de la Communauté internationale s'est traduit par l'adoption de la Résolution 2121 par les Nations Unies qui a prévu entre autres le renforcement de la mission du Bureau Intégré des Nations Unies en Centrafrique et l'appui à la mise en place la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique (MISCA) sous conduite africaine avec un mandat fort en vue de rétablir la sécurité, favoriser le déploiement de l'assistance humanitaire d'urgence aux populations affectées et veiller à la bonne organisation des élections attendues à la fin de la période de transition en 2015.

CONSEQUENCES DES CONFLITS ARMES SUR LES FEMMES

La situation de conflit armé et d'insurrection que la République centrafricaine a connue ces deux dernières décennies et qui s'est traduite par une insécurité généralisée sur l'ensemble du territoire national depuis la prise de pouvoir par la coalition SELEKA le 24 mars 2013 a eu des conséquences dramatiques sur le plan économique et social. Les femmes et les enfants constituent les groupes les plus exposés aux effets néfastes de ces crises militaro politiques.

La destruction des infrastructures économiques et sociales suite aux actes de vandalisme et de pillage liés aux conflits a entraîné la détérioration du niveau de vie de la population et la généralisation de la pauvreté. Le climat d'insécurité créé par la circulation des groupes armés et les exactions commises empêchent la population d'exercer les activités économiques afin de satisfaire leurs besoins essentiels. Les femmes qui sont très actives dans le commerce informel et la production agricole notamment des vivriers sont empêchées d'accès aux marchés et aux travaux champêtres de peur de subir des agressions sexuelles et physiques de la part des groupes armés.

Selon les résultats de l'Enquête Centrafricaine pour le Suivi Evaluation du Bien être (ECASEB, 2008), 62% de la population centrafricaine vit en dessous du seuil de pauvreté¹. La pauvreté est particulièrement prégnante en milieu rural (69,4%) et dans les régions principalement affectées par les conflits armés où les femmes sont plus nombreuses à assumer les responsabilités de chef de ménage en l'absence des maris et des fils enrôlés et morts dans les affrontements ou assassinés par les bandes armées.

Les conflits armés ont ainsi contribué au développement des familles monoparentales où de nombreuses femmes devenues veuves sont obligées d'assumer toutes seules les charges familiales et de s'occuper des enfants orphelins à défaut d'un système de transferts sociaux ou d'assistance sociale disponible.

Au plan social, on a assisté à de multiples mouvements de population fuyant les zones de conflit en quête de lieu de refuge tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national. En septembre 2013, la République centrafricaine compte près de 400 000 personnes déplacées internes et plus de 60 000 nouveaux réfugiés vivant dans les pays limitrophes². Ces déplacements renforcent la vulnérabilité des populations civiles dont les femmes et des enfants confrontés au problème de satisfaction des besoins essentiels notamment les besoins de protection et de survie. La mission humanitaire des Nations Unies a estimé à 1 000 000 le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le pays depuis la dernière crise.

Dans un contexte d'insécurité généralisée et de manque d'accès aux services et biens de base qui prévaut dans les zones de déplacement, de graves violations des droits des populations civiles sont perpétrées en toute impunité contre les personnes déplacées et les populations hôtes par les groupes armés.

Sur l'ensemble du pays, de nombreux actes de violation des droits de l'homme ont été perpétrés à l'endroit des femmes ; bon nombre d'entre elles ont été victimes des violences basées sur le genre, notamment sexuelles, avec des conséquences désastreuses comme les traumatismes, l'infection par le VIH, la stigmatisation des victimes et des enfants nés des viols, la répudiation du foyer conjugal. Les violations flagrantes des droits humains notamment les actes de viols et d'abus sexuels commis sur la population civile par les troupes du MLC entre 2002 et 2003 ont fait l'objet de rapport d'enquête d'Amnesty Internationale et

¹ Rapport de l'Enquête Centrafricaine pour le Suivi Evaluation du Bien être, ICASEES, 2008.

² Rapport de situation de la République centrafricaine, n° 29 OCHA octobre 2013

d'ouverture par le Gouvernement d'une procédure judiciaire auprès de la Cour Pénale Internationale ayant abouti à l'inculpation du Chef du MLC Jean Pierre MBEMBA pour crime de guerre et crime contre l'humanité.

Avec la détérioration des infrastructures sociales et la fragilisation des institutions publiques, la problématique de protection des populations civiles, la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles et la question de sécurité alimentaire constituent des préoccupations prioritaires de l'action humanitaire en RCA.

Par ailleurs, avec un taux de mortalité maternelle de 850 décès pour 100 000 naissances³ et un taux de prévalence du VIH deux fois plus élevé (6,3%) que chez les hommes (3%)⁴, la situation sanitaire de la femme centrafricaine demeure préoccupante. Il en est de même de la situation relative à l'éducation et à la formation où l'on note un taux élevé d'analphabétisme chez les femmes (68%) comparativement aux hommes (46%).

DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN RCA.

La RCA comme d'autres Etats membres des Nations Unies s'est engagé à mettre en application la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations en vue de faire participer les femmes aux négociations et aux accords concernant le règlement des conflits et la consolidation de la paix. D'autres résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU auxquelles la RCA a adhéré, mettent l'accent sur le besoin de protéger les droits des femmes durant les conflits armés, de prévenir la violence sexuelle, et de les intégrer pleinement dans les processus de réconciliation post-conflit et de reconstruction. Il s'agit en particulier des résolutions 1820, 1888, 1960 et 2106 qui soulignent l'utilisation continuelle de la violence sexuelle comme une tactique de guerre, et appellent à la cessation immédiate de ce type de violence.

Malgré les cadres politiques et stratégiques élaborés au niveau international, régional et national, les femmes centrafricaines continuent de faire face à d'énormes défis quant à leur participation aux processus de consolidation de la paix et à la traduction des instruments normatifs en véritables droits et en changements concrets. En outre, la capacité des femmes à influencer réellement les processus de paix est souvent compromise par la menace ou l'expérience réelle des violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), qui habituellement s'aggravent pendant et après les conflits armés, et par les obstacles incessants à leur pleine participation politique.

Principales victimes des conflits, les femmes centrafricaines ne sont ni représentées de manière adéquate au niveau de la prise de décision ni impliquées dans les négociations et accords de paix. Lors de la signature des accords de paix de Libreville en Juin 2008 et des assises du Dialogue Politique Inclusif organisé en Décembre 2008, on notait la quasi absence des organisations et initiatives de paix des femmes centrafricaines. La participation des femmes aux étapes du Dialogue Politique inclusif a été très faible ; sur 25 membres du Comité préparatoire et 18 membres du Comité de suivi, il n'y avait qu'une seule femme dans chaque comité. Il en est de même dans le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et au sein du Comité de pilotage du DRR (Désarmement, Démobilisation et

³ Données du groupe de travail inter Agence, 2005.

⁴ Données sur la sérologie VIH, Enquête MICS 2010.

Réinsertion) où les femmes sont faiblement représentées. Cette situation s'est aggravée à tous les niveaux de décision⁵. Dans le cadre de la gestion de la transition, en dehors du Conseil Constitutionnel de Transition où les femmes représentent près de la moitié de l'effectif des membres (4 femmes sur 9 membres), la situation de la représentation des femmes n'est guère reluisante : on compte 3 femmes Ministres sur 33 membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition et 27 femmes sur 135 membres du Conseil National de Transition. Il apparaît donc que la participation des femmes centrafricaines au processus de consolidation de la paix, de résolution de conflits et de réforme du secteur de la sécurité demeure faible.

LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

Le 31 octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Résolution 1325 relative aux femmes, à la paix et à la sécurité. Cette Résolution demande aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires afin de protéger les droits des femmes et des filles dans les conflits armés, d'impliquer davantage les femmes à tous les niveaux de prise de décision et d'assurer une égalité entre les sexes dans toutes les opérations de promotion et de maintien de la paix.

A ces fins, la Résolutions 1325 recommande l'augmentation de la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends.

La Résolution préconise également (I) l'accroissement du soutien financier, technique et logistique de la part des Etats membres pour la formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, (II) la fin de l'impunité des personnes responsables des violences commises à l'encontre des femmes et des filles dans les situations de conflits armés et (III) l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le maintien de la paix, les processus post-conflits, la négociation et l'exécution des accords de paix.

La Résolution 1325 est non seulement un outil de prévention de toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles, un instrument de promotion de la participation des femmes dans tous les processus de paix, de prévention, de reconstruction, de secours et de réhabilitation dans les zones de conflits et post-conflits. Elle met en exergue le respect des Droits Humains, en particulier ceux des femmes et des filles y compris ceux qui sont liés à toutes les formes de violences à leur égard et promeut la présence et la participation effective des femmes à toutes les instances de décision, de gouvernance locale et dans toutes les structures y compris celles des forces de défense et de sécurité, et les organes de résolution des conflits et d'édification d'une paix durable.

Toutefois, il y a lieu de souligner que plusieurs années après son adoption, l'application de la Résolution 1325 dans son ensemble demeure lente. Par ailleurs, la violation des droits des femmes et des filles demeure prédominante dans les zones de conflits. Il y a une augmentation alarmante de la violence sexuelle systématique et à grande échelle durant les conflits et en plus de cela, les mécanismes de protection et les réponses judiciaires demeurent faibles, créant ainsi une situation d'impunité relative vis-à-vis de ces crimes.

⁵ Note technique sectoriel Genre « Femme et Consolidation de la Paix », Ministère du Plan, 2011.

PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN NATIONAL D'ACTION

L'élaboration du Plan national d'Action est la résultante d'un processus qui a démarré en 2011 avec la journée de réflexion sur la Résolution 1325 organisée par le Forum National des Femmes de la Région des Grands Lacs (CIRGL) avec l'appui du Ministère en charge de la Promotion du Genre et le Bureau Intégré des Nations Unies en Centrafrique (BINUCA). Ce cadre de réflexion a permis aux différents acteurs nationaux de s'approprier de cette Résolution et de se rendre compte de l'insuffisance des actions entreprises au niveau national en faveur de son application effective. L'analyse de la situation a permis d'identifier les principales difficultés liées à la mise en œuvre de cette Résolution dont l'absence de plan d'action national.

C'est ainsi qu'une équipe de trois experts nationaux a été mise en place pour réfléchir à l'élaboration du plan d'action national. La démarche et la méthodologie adoptées sont fondées sur une approche participative qui a privilégié la consultation des différents partenaires (Institutions publiques, partenaires au développement, société civile) tout le long du processus. Une consultation est faite en amont pour l'analyse de situation, l'identification des principaux défis et la définition des axes stratégiques prioritaires. Le draft du plan d'action national élaboré par les experts a par la suite fait l'objet d'un atelier national de validation où les contributions de tous les partenaires impliqués ont été prises en compte dans la finalisation du Plan.

Ce plan d'action national vient combler le vide de cadre de référence et de coordination des actions développées par les différents acteurs en faveur de la consolidation de la paix et de la reconstruction nationale. En effet, des actions sont menées dans le cadre de la protection des droits humains, de la promotion de la paix, de la cohésion sociale et de la reconstruction sans référence à la Résolution 1325 dont la quasi-totalité des partenaires ignore l'existence et/ou le contenu malgré les interventions sporadiques de certaines ONG nationales telles que OCODEFAF, AFJC, REFAMP, G23 en faveur de sa dissémination aussi bien au niveau des décideurs qu'au sein de la population.

Le BINUCA a, par exemple dans le cadre de la protection des droits des populations civiles en période de conflit, organisé des sessions de formation sur le Droit International Humanitaire et la Résolution 1325 à l'intention des cadres des Forces Armées Centrafricaines (FACA). Un atelier de sensibilisation des membres de la société civile sur la Résolution 1325 a été organisé en 2011. Avec l'appui du BINUCA, le Conseil de la Médiation a organisé la caravane de la Paix qui a permis de sceller la réconciliation entre les communautés ethniques du nord et mettre fin à la guerre fratricide entre la CPJP et l'UFDR. Des cellules locales de médiation au sein desquelles les femmes sont valablement représentées (2 femmes et 3 hommes) ont été mises en place à Ndélé (Bamingui Bangoran), Kaga-Bandoro (Nana Gribizi), Bria (Haute-Kotto) et Birao (Vakaga).

Il convient de noter que le BINUCA a aussi menées différentes actions de renforcement de capacités et de plaidoyer en référence à la Résolution 1325 notamment :

- Organisation en mars 2012 à Bria d'un atelier de renforcement des capacités des femmes leaders, des femmes associées aux groupes des ex-combattants et les déplacées sur le thème de la cohésion sociale et la contribution des femmes dans la résolution des conflits et la recherche de la paix ;
- Organisation d'une table-ronde avec les femmes déplacées et les femmes parlementaires à Agoumar (Rafai) en juillet 2012 afin d'échanger sur leur situation et réfléchir sur les actions à mener en vue d'améliorer leurs conditions d'existence ;
- Plaidoyer auprès des Membres du Comité chargé de l'élaboration du Code électoral pour l'intégration des dispositions favorables à la promotion politique des femmes en vue d'une meilleure représentation de celles-ci dans les instances de décision ;
- Organisation de la visite de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général sur la violence sexuelle en période de conflit en République centrafricaine en décembre 2012. Une visite sanctionnée par la signature de deux communiqués qui engagent les Nations Unies et le Gouvernement à mettre en œuvre un programme de coopération dans le domaine de la protection des femmes contre les violences sexuelles et de lutte contre l'impunité des auteurs.

Dans le cadre du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF), des projets de promotion et de protection des droits humains et d'appui à l'accès des victimes de VBG à la justice ont été mis en œuvre dans les zones affectées par les conflits. Il en est de même pour les projets d'appui aux communautés dans le cadre du relèvement qui intègrent systématiquement l'approche genre en tenant compte des besoins stratégiques des femmes dans les zones affectées par les conflits. C'est le cas du projet d'autonomisation des femmes (Fonds PBF) et du Projet de Développement Communautaire et d'Appui aux Groupes Vulnérables (PDCAGV) financé conjointement par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Aussi, dans le cadre de la prévention et de la réponse aux VSBG dans les zones affectées par les conflits, des programmes d'appui psycho social, de prise en charge médicale, d'assistance juridique et de réintégration sociale à travers la lutte contre la discrimination et l'appui économique aux victimes sont développés par des ONG humanitaires internationales sur le terrain. Mais, la capitalisation des acquis de ces programmes et l'évaluation de leur impact réel demeure un défi à défaut d'un mécanisme national de coordination et de suivi évaluation qui puisse intégrer l'ensemble des acteurs nationaux. Il convient de souligner que les acquis de toutes ces actions ont été anéantis par les effets dévastateurs de la dernière crise militaire sécuritaire ayant conduit au changement politique du 24 mars 2013.

DEFIS A RELEVER

L'analyse de situation dans le cadre d'élaboration du Plan national d'Action a permis de mettre en évidence les principaux défis et contraintes qui empêchent l'application effective des dispositions de la Résolution 1325 dans le pays :

- La méconnaissance de la Résolution 1325 ainsi que des autres instruments juridiques de protection et de promotion des droits humains par les acteurs nationaux (Décideurs, Partenaires au développement et Société civile) est une réalité qui entrave l'engagement et la mobilisation sociale en faveur de la protection des droits des

populations civiles en cas de conflit et de l'implication des femmes dans le règlement des conflits et les processus de paix ;

- La survivance des préjugés relatifs aux capacités des femmes à assumer des responsabilités liées à l'exercice du pouvoir conduit à la méconnaissance de leurs potentialités réelles et à leur exclusion dans les instances de prise de décision en général et particulièrement en ce qui concerne le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction nationale. La représentation et la participation des femmes aux instances de prise de décision demeurent un défi majeur en République centrafricaine.
- La faiblesse des capacités techniques et opérationnelles des services sociaux de base et des organisations de la société civile limite la portée et l'impact des actions de diffusion et vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits humains, de mobilisation sociale contre les violences et en faveur de la paix et de la sécurité ainsi que des actions de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre au niveau communautaire.
-
- La persistance de l'insécurité et des violations des droits des populations civiles sur l'ensemble du territoire national, la culture de l'impunité et la faiblesse des institutions judiciaires, la faiblesse de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des stratégies et programmes liés à la prévention des conflits, la protection des civils, la consolidation de la paix et la reconstruction nationale sont autant de défis auxquels le pays est confronté.

AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES DU PLAN NATIONAL D'ACTION

Le Plan national d'action comporte cinq axes stratégiques prioritaires :

- Amélioration de la connaissance des acteurs nationaux et de la population sur la Résolution 1325 et les autres instruments internationaux de protection des droits des femmes en vue d'une mobilisation sociale en faveur de la protection des populations civiles en temps de conflit et l'implication des femmes dans les processus de paix ;
- Renforcement de la prévention des violences et des conflits et de la protection des populations civiles ;
- Renforcement de la participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;
- Renforcement de la protection des populations civiles contre les violences et la réhabilitation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits
- Renforcement de la coordination et du suivi évaluation des actions.

Axe prioritaire 1 :

Amélioration de la connaissance des acteurs nationaux et de la population sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques de protection des droits des femmes.

Objectif :

Améliorer la connaissance des décideurs, des partenaires au développement et des communautés sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux en rapport avec les droits des femmes.

Résultat attendu :

La Résolution 1325 et les autres instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux en rapport avec les droits des femmes sont mieux connus des décideurs, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et des communautés ;

Activités :

1. Former les décideurs sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes ;
2. Former le personnel des Agences du SNU et des autres partenaires techniques et financiers sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes ;
3. Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des militaires, gendarmes et agents de police ;
4. Organiser des formations en cascade sur la 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des acteurs de la justice (Magistrats, Avocats, Officiers de Police Judiciaire et personnel de l'Administration pénitentiaire) ;
5. Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des leaders des organisations de la société civile ;
6. Sensibiliser la population et les acteurs locaux sur le rôle des femmes dans la paix, le développement et la réconciliation nationale ;
7. Traduire en langue nationale et diffuser la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes ;
8. Organiser des campagnes médiatiques sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes au niveau central et décentralisé.

Axe prioritaire 2 :

Renforcement de la prévention des violences et des conflits et de la protection des populations civiles.

Objectif :

Développer des stratégies et mécanismes de prévention des violences et de gestion des conflits dans le cadre de la promotion de la gouvernance locale.

Résultat attendu :

Des stratégies et mécanismes de prévention des violences et de gestion des conflits sont créés et fonctionnels au niveau central et décentralisé.

Activités :

1. Créer des Cellules de Médiation sur la base du respect de l'égalité de genre au niveau central et décentralisé ;
2. Former les membres des Cellules de Médiation sur les concepts de genre, paix et sécurité ;
3. Former les membres des Cellules de Médiation sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix ;
4. Appuyer les Cellules de Médiation à élaborer et mettre en œuvre des plans de travail relatifs à la promotion du genre, de la paix et de la sécurité dans leurs localités ;
5. Former les autorités locales et les leaders d'opinion sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix ;
6. Former les jeunes (filles et garçons) sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix ;
7. Encourager et appuyer les initiatives locales de promotion de la paix et de protection des populations civiles contre les violences ;
8. Renforcer le dispositif de sécurité dans les zones affectées par les conflits et autour des sites abritant les personnes déplacées et les réfugiés ;

Axe prioritaire 3 :

Participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Objectif :

Accroître le niveau de représentation et de participation des femmes dans les instances de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;

Résultat attendu :

Les femmes sont représentées dans les instances de prise de décisions et participent à l'édification de la paix et de la sécurité.

Activités :

1. Faire une étude diagnostique sur la participation des femmes dans le processus de négociation et consolidation de la paix ;
2. Diffuser l'étude diagnostique sur la participation des femmes dans le processus de négociation et consolidation de la paix
3. Appuyer le processus d'adoption, la diffusion et la vulgarisation de la loi sur la parité Homme/Femme ;
4. Faire des plaidoyers en faveur de l'application de la loi sur la parité Homme/Femme auprès du Gouvernement, des partis politiques, du patronat, des organisations de la société civile ;
5. Mettre en place l'Observatoire National de la Parité Homme/Femme ;
6. Créer une banque de données sur les compétences féminines au niveau national susceptibles de s'impliquer dans la prévention et la gestion des conflits ;
7. Former les femmes leaders (politiques, économiques et culturels) en matière de leadership, en techniques de médiation, de gestion des conflits et sur les droits et devoirs de citoyenneté ;
8. Développer les capacités des groupements de femmes dans les villages (alphabétisation, structures organisationnelles, gestion) ;
9. Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'accroissement de la présence des femmes dans les négociations pour la paix et la sécurité ;
10. Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'intégration de la dimension genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes RSS et DDR ;

Axe prioritaire 4 :

Protection et réhabilitation des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre

Objectif 1: Assurer la protection des femmes et des petites filles contre les violences sexuelles et les VBG

Résultat attendu 1 : Les femmes et les filles sont mieux protégées contre les violences sexuelles et les VBG

Activités :

1. Former les forces de défense et de sécurité en matière de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit et les VBG ;
2. Sensibiliser la population sur les violences sexuelles liées au conflit et les VBG ;
3. Former les leaders communautaires et les membres des ONG/OAC sur les violences sexuelles liées au conflit, les VBG et les techniques de dénonciation ;
4. Former le personnel des services sociaux de base (Santé et Affaires Sociales) sur les violences sexuelles et les VBG
5. Former le personnel des médias sur les VBG et les techniques de reportage des cas des VBG
6. Créer la Police de protection de la femme et de la petite fille

Objectif 2: Combattre l'impunité des auteurs des violences sexuelles et VBG

Résultat attendu 2 : Les auteurs des violences sexuelles et VBG sont poursuivis et punis conformément à la loi

Activités :

1. Former les magistrats, les Avocats et les OPJ aux questions des violences sexuelles liées au conflit et les VBG ;
2. Mettre en place un système de surveillance sentinelle au niveau des communautés de bases et une ligne verte pour la dénonciation et la documentation des cas de violences sexuelles liées au conflit et les VBG ;
3. Promouvoir les services d'appui juridique et judiciaire aux victimes des violences sexuelles liées au conflit et les VBG ;
4. Renforcer les Cours et Tribunaux existants par la mise en place en leur sein des services spéciaux en vue du traitement efficace des cas de violences sexuelles liées au conflit et les VBG ;
5. Exclure les auteurs des violences sexuelles et VBG du bénéfice des lois d'amnistie et de la grâce ;

Objectif 3: Réhabiliter les victimes de violences sexuelles et VBG à travers une prise en charge globale et intégrée de leurs besoins

Résultat attendu 3 : Les victimes de violences sexuelles et VBG bénéficient des services d'accompagnement psycho social, de prise en charge médicale, d'assistance juridique et d'appui économique en vue d'une meilleure réhabilitation

Activités :

1. Promouvoir des services d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences sexuelles et VBG au niveau central et décentralisé ;
2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures intervenant dans la réponse aux violences sexuelles et VBG en vue d'une prise en charge holistique des victimes ;
3. Créer un centre à guichet unique pour la prise en charge intégrée des victimes de violences sexuelles et VBG ;
4. Appuyer les initiatives économiques des femmes victimes de violences sexuelles et VBG en vue de leur réinsertion sociale et de leur autonomisation ;
5. Appuyer la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur de la scolarité des filles victimes de violences sexuelles et VBG.
6. Redynamiser les organes locaux de coordination des actions de lutte contre les VBG
7. Créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de violences sexuelles et VBG.

Axe prioritaire 5 :

Coordination, suivi et évaluation des activités

En l'absence d'un Observatoire National de Genre, la République centrafricaine dispose de différents mécanismes institutionnels de coordination et de suivi des actions de promotion du Genre en fonction de la spécificité de la thématique concernée. Ainsi, le Comité de Suivi de la CEDEF est chargé de veiller à l'application de la Convention au niveau national et de produire le rapport de mise en œuvre en concertation avec tous les acteurs nationaux. Le Comité Sectoriel Egalité de Genre et Réduction de la Pauvreté quant à lui a été mis en place pour assurer la coordination des programmes et projets de promotion de l'égalité et de l'équité de genre dans le cadre du DSRP. Afin d'éviter la multiplication des mécanismes de promotion du genre, il est proposé le renforcement des capacités du Secrétariat Technique Permanent du Comité Sectoriel pour lui permettre d'assurer l'exécution du plan d'action national de la Résolution 1325.

Le Comité Sectoriel étant constitué des représentants des différents départements ministériels, y compris la Défense nationale et la Sécurité Publique, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et du secteur privé, la mise en place d'une cellule de coordination du plan d'action national intégrée au Secrétariat Technique Permanent permettra de créer une nouvelle synergie et de renforcer le rôle de cet organe dans la coordination, le suivi et évaluation des actions de promotion du Genre au niveau national.

Pour assumer pleinement ce rôle, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités techniques et institutionnelles de cet organe afin de garantir une meilleure efficacité à la mise en œuvre et au suivi/évaluation du Plan d'action national.

Objectif :

Renforcer les capacités techniques et institutionnelles de la cellule de coordination afin de mieux coordonner, suivre et évaluer le Plan d'action national.

Résultat attendu :

Les activités du Plan d'action national sont exécutées, suivies et évaluées de manière efficace.

Activités :

1. Elaborer le Plan de travail annuel ;
2. Organiser des missions de plaidoyer et de lobbying pour la mobilisation des ressources au niveau régional et international ;
3. Développer des procédures et critères de suivi et d'évaluation des actions ;
4. Produire des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'exécution du plan d'action ;
5. Organiser des réunions de la Cellule de coordination ;
6. Organiser des revues semestrielles du plan de travail annuel avec le Comité sectoriel et toutes les parties prenantes ;
7. Evaluer chaque année le Plan d'action national

CADRE LOGIQUE

Axe prioritaire 1 : Amélioration de la connaissance des acteurs nationaux et de la population sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques de protection des droits des femmes.

Objectif : Améliorer la connaissance des décideurs, des partenaires au développement et des communautés sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux en rapport avec les droits des femmes.

Résultat attendu : La Résolution 1325 et les autres instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux en rapport avec les droits des femmes sont mieux connus des décideurs, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et des communautés ;

Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Responsables
-Former les décideurs sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	Les décideurs connaissent la résolution 1325 et sont disposés à protéger et promouvoir les droits des femmes	Nombre de décideurs formés sur la Résolution 1325 et autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	Mini Justice, Mini Affaires Sociales, ONG, Partenaires. Mini Droits de l'Homme
Former le personnel des Agences du SNU et des autres partenaires techniques et financiers sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	Le personnel des Agences du SNU et les autres partenaires connaissent la Résolution 1325 et s'y réfère dans le cadre des programmes de coopération	Nombre de personnes clés formées sur la Résolution 1325 et autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	Mini Justice, Mini Affaires Sociales, Mini Droit de l'Homme, ONG, Partenaire : UNCT ;
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des militaires, gendarmes et agents de police	Les forces de défense et de sécurité respectent les droits humains particulièrement les droits des femmes	Nombre de personnes formées dans chaque corps	Mini Défense, Mini Justice, ONG Partenaires : Mini Affaires Sociales, Mini Droit de l'Homme, Mini Sécurité, BINUCA, UNFPA
Organiser des formations en cascade sur la 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en	Les acteurs de la Justice maîtrisent le contenu de la Résolution 1325 et autres instruments juridiques en rapport	Nombre de personnes formées	Mini Justice, Mini Affaires Sociales, Mini Droit de l'Homme, Mini Sécurité, ONG, Partenaires ;

faveur des acteurs de la justice (Magistrats, Avocats, Officiers de Police Judiciaire)	avec les droits des femmes et s'engagent à les faire respecter		
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des leaders des organisations de la société civile et des médias	Les leaders des organisations de la société civile et les médias sont mobilisés pour l'application de la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	Nombre de leaders et des médias formés. Nombre d'activités de sensibilisation/plaidoyer réalisées en faveur de l'application de la 1325 et autres textes juridiques en rapport avec les droits des femmes	Mini Affaires Sociales, ONG, Partenaires ; Mini Droits de l'Homme ; Mini Communication, Associations professionnelles des médias
Sensibiliser la population et les acteurs locaux sur le rôle des femmes dans la paix, le développement et la réconciliation nationale	Le rôle des femmes dans la paix, le développement et la réconciliation nationale est mieux connu de la population et des acteurs locaux	Proportion de la population favorable à l'implication des femmes dans les processus de paix et reconstruction	Mini Affaires Sociales, Mini Communication, ONG, Partenaires
Traduire en langue nationale et diffuser la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	La résolution 1325 et les autres textes juridiques en rapport avec les droits des femmes sont disponibles et à la portée du public	Nombre d'exemplaires de ces instruments traduits et distribués au public	Mini Communication, Mini Affaires Sociales, ONG, Partenaires
Organiser des campagnes médiatiques sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes au niveau central et local décentralisé	La Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes sont mieux connus de la population	Nombre de personnes qui connaissent le contenu de ces instruments juridiques	Mini Communication, Mini Affaires Sociales, ONG Partenaires ; Associations professionnelles des médias.

Axe prioritaire 2 : Renforcement de la prévention des violences et des conflits et de la protection des populations civiles.

<i>Objectif : Développer des stratégies et mécanismes de prévention des violences et de gestion des conflits dans le cadre de la promotion de la gouvernance locale.</i>			
<i>Résultat attendu : Des stratégies et mécanismes de prévention des violences et de gestion des conflits sont créés et fonctionnels au niveau central et décentralisé.</i>			
Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Responsables
Créer des Cellules de Médiation sur la base du respect de l'égalité de genre au niveau central et local décentralisé	Des Cellules de Médiation sont créées et fonctionnelles au niveau central et local décentralisé	Nombre de Cellules créées	MCCDC, , Partenaires : MATD, Mini Affaires Sociales, BINUCA MDH
Former les membres des Cellules de Médiation sur les concepts de genre, paix et sécurité	Les membres des Cellules de Médiation maîtrisent les concepts de genre, paix et sécurité	Modules de formation produits Nombre de personnes formées	MCCDC, Partenaires : MASSNPG, MATD, MDN, MSP, BINUCA) MDH ; ONG
Former les membres des Cellules de Médiation et de la société civile sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	Les membres des Cellules de Médiation maîtrisent les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	Modules de formation produits Nombre de personnes formées	MCCDC, CNM, (partenaires : MATD, MDN, MSP, BINUCA) MDH
Appuyer les Cellules de Médiation à élaborer et mettre en œuvre des plans de travail relatifs à la promotion de la paix et de la sécurité dans leurs localités	Les membres des Cellules de Médiation participent aux activités de promotion de la paix et de la sécurité dans leurs localités	Existence de document de Plan de travail Nombre d'activités réalisées	MCCDC, (partenaires : MATD, MDN, MSP, BINUCA) MDH
Former les autorités locales et les leaders d'opinion sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	Les autorités locales et leaders d'opinion participent aux activités de promotion de la paix et de la sécurité	Nombre d'activités réalisées Nombre de leaders formés	MCCDC, (partenaires : MATD, MDN, MSP, BINUCA) MDH

Former les leaders des jeunes (filles et garçons) sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix ;	Les leaders des jeunes (filles et garçons) participent aux activités de promotion de la paix et de la sécurité	Nombre de leaders des jeunes formes	MCCDC, Mini Jeunesse et Sport, Mini Droit de l'Homme, Partenaire (BINUCA, UNFPA)S
Encourager et appuyer les initiatives locales de promotion de la paix et de protection des populations civiles contre les violences	Les populations sont mobilisées et prennent des initiatives pour assurer la paix et la sécurité dans leurs localités	Nombre d'initiatives locales appuyées	MCCDC, (partenaires : MATD, MDN, MSP, BINUCA) MDH
Rétablir et renforcer le dispositif de sécurité dans les zones affectées par les conflits et autour des sites abritant les personnes déplacées, rapatriées et les réfugiés	Les personnes déplacées, rapatriées et les réfugiés sont protégés contre les violations des droits humains	Nombre de dispositifs de sécurité mis en place pour assurer la protection des camps de personnes déplacées, rapatriées et des réfugiés	MDN, MSP (partenaires : MATD, HCR, BINUCA) MDH ONG

Axe prioritaire 3 : Participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

<i>Objectif : Accroître le niveau de représentation et de participation des femmes dans les instances de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits</i>			
<i>Résultat attendu : Les femmes sont représentées dans les instances de prise de décisions et participent à l'édification de la paix et de la sécurité.</i>			
Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Responsables
Faire une étude diagnostique sur la participation des femmes dans les processus de négociation et consolidation de la paix	La situation de la participation des femmes dans les processus de négociation et de consolidation de la paix est connue	Rapport d'étude disponible	MASSNPG, ONG, Partenaires.
Diffuser l'étude diagnostique sur la participation des femmes dans le processus de négociation et consolidation de la paix	Rapport d'étude édité et publié	Rapport d'étude diffusé	MASSNPG, ONG, Partenaires.
Appuyer la diffusion et vulgarisation de la loi sur la parité Homme/Femme	La loi sur parité est connue des décideurs et de la population	Nombre d'exemplaires distribués Nombre d'activités de vulgarisation réalisées	MASSNPG, ONG, Partenaires : MCCDC, UNFPA, BINUCA, ONUFEMME
Faire des plaidoyers en faveur de l'application de la loi sur la parité Homme/Femme auprès du Gouvernement, des partis politiques, du patronat, des organisations de la société civile	Les femmes sont mieux représentées et participent dans les instances de prise de décision	Nombre de plaidoyers réalisés Nombres de décideurs sensibilisés	MASSNPG, ONG (partenaires : MCCDC, UNFPA, BINUCA, ONUFEMME)
Mettre en place de l'Observatoire National de la Parité Homme/Femme	L'Observatoire national de parité est créé et fonctionnel	Textes officiels relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Observatoire	MASSNPG, SGG, Partenaires : UNFPA, ONUFEMME

Créer une banque de données sur les compétences féminines au niveau national susceptibles de s'impliquer dans la prévention et la gestion des conflits	Répertoire des compétences féminines disponibles	Nombre de compétences féminines identifiées	MASSNPG, MATD, ONG
Former les femmes leaders (politiques, économiques et culturels) en matière de leadership, en techniques de médiation, de gestion des conflits et sur les droits et devoirs de citoyenneté	Les femmes leaders sont impliquées dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits	Nombre de femmes impliquées dans les programmes de prévention des conflits, les processus de négociation et de consolidation de la paix	MASSNPG, MCCDC (partenaires : ONG, BINUCA, ONUFEMME, UNFPA)
Développer les capacités des groupements de femmes dans les villages (alphabétisation, structures organisationnelles, gestion)	Les groupements des femmes sont mieux organisés et dynamiques	Nombre de groupements de femmes organisés et dynamiques	MASSNPG, ONG, Partenaires
Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'accroissement de la présence des femmes dans les négociations pour la paix et la sécurité	Les femmes sont mieux représentées dans les négociations pour la paix et la sécurité	Nombre de femmes participant aux négociations de paix	MASSNPG, ONG, Partenaires : BINUCA, ONUFEMME, UNFPA
Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'intégration de la dimension genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes RSS et DDR	Les besoins des femmes sont pris en compte dans les programmes RSS et DDR	Nombre de femmes recrutées dans les services des forces de défense et de sécurité Nombre de femmes ex combattantes ayant bénéficié du programme DDR	MASSNPG, Partenaires : MDN, MSP, Mini DDR, BINUCA, UNFPA, ONUFEMME

Axe prioritaire 4 : Protection et réhabilitation des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre

<i>Objectif 1 : Assurer la protection des femmes et des petites filles contre les violences sexuelles et les VBG</i>			
<i>Résultat attendu 1 : Les femmes et les filles sont mieux protégées contre les violences sexuelles et les VBG</i>			
Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Responsables
Former les forces de défense et de sécurité en matière de lutte contre les VBG	Les forces de défense et de sécurité sont renforcées, sensibilisées sur les VBG et contribuent efficacement à la lutte	Nombre des personnes formées Degré de baisse des cas de VBG	Mini Défense – Mini Sécurité Publique – Mini-Justice – Partenaires
Sensibiliser la population sur les VBG	La population est sensibilisée sur les VBG	Nombre de personnes sensibilisées	MASSNPG, ONG, Partenaires
Former les leaders communautaires et les membres des ONG/OAC sur les VBG et les techniques de dénonciation	Les leaders communautaires et membres des ONG/OAC sont sensibilisés pour dénoncer les cas de VBG	Nombres de personnes formées Nombre de cas dénoncés	MASSNPG, ONG, Partenaires
Former le personnel des services sociaux de base (Santé et Affaires Sociales) sur les violences sexuelles et les VBG	Le personnel des services sociaux de base sont outillés et sont capables de mieux gérer les cas de violence sexuelle et VBG	Nombre de personnel formé Nombre de cas gérés	MASSNPG, Mini Santé, ONG, Partenaires (UNFPA, OMS, UNICEF, BINUCA, UE)
Former le personnel des media sur les VBG et les techniques de reportage des cas des VBG	Le personnel des media est outillé et est capable de mieux gérer les informations sur les cas de VBG	Nombre de personnel formé	MASSNPG, Mini Communication, Associations professionnelles des media
Créer la Police de protection de la femme et de la petite fille	Police de protection de la femme et de la petite fille créée et opérationnelle	Textes de loi portant création et fonctionnement de la police de la femme et de la petite fille Police disponible sur l'ensemble du territoire national	Mini Sécurité, Mini Finances, Partenaires

Objectif 2 : Combattre l'impunité des auteurs des violences sexuelles et VBG			
Résultat attendu 2 : Les auteurs des violences sexuelles et VBG sont poursuivis et punis conformément à la loi			
Former les magistrats, les Avocats et les OPJ aux questions des violences sexuelles et VBG	Les acteurs judiciaires (Magistrats, Avocats, OPJ) sont renforcés et sensibilisés sur les VBG	Nombre d'acteurs judiciaires formés	Mini-Justice – Affaires Sociales- Défense- Sécurité Publique
Mettre en place un système de surveillance sentinelle au niveau des communautés de bases et une ligne verte pour la dénonciation et la documentation des cas de violences sexuelles et VBG	Les communautés sont mobilisées contre les violences sexuelles et VBG et dénoncent les auteurs	Nombre de localités disposant d'un système de surveillance communautaire des VBG Nombre de cas dénoncés	Mini Affaires Sociales- Mini-justice- Mini Sécurité Publique- Mini Défense- Partenaires :ONG
Promouvoir les services d'appui juridique et judiciaire aux victimes des violences sexuelles et VBG	Les victimes de violences sexuelles et VBG ont accès à la justice	Nombre de cas jugés Nombre des victimes ayant obtenu réparation du préjudice subi	Mini Justice- ONG
Renforcer les Cours et Tribunaux existants par la mise en place en leur sein des services spéciaux en vue du traitement efficace des cas de violences sexuelles et VBG	Des Services spéciaux sont créés au sein des Tribunaux et les dossiers de VBG sont mieux traités	Nombre saisine des tribunaux Nombre de décisions rendues	Gouvernement- Partenaires
Exclure les auteurs des violences sexuelles du bénéfice des lois d'amnistie et de la grâce	Les crimes et délits liés aux violences sexuelles et VBG sont exclus des lois d'amnistie et de la grâce	Nombre de cas d'exclusion enregistrés	Mini Justice-Présidence
Objectif 3 : Réhabiliter les victimes de violences sexuelles et VBG à travers une prise en charge globale et intégrée de leurs besoins			
Résultat attendu 3 : Les victimes de violences sexuelles et VBG bénéficient des services d'accompagnement psycho social, de prise en charge médicale, d'assistance juridique et d'appui économique en vue d'une meilleure réhabilitation			

Promouvoir des services d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences sexuelles et VBG au niveau central et décentralisé	Les victimes de violences sexuelles et VBG bénéficient de services d'accueil, d'écoute et d'orientation de proximité	Nombre de services d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes disponibles	Mini Affaires Sociales- Mini Santé-ONGs
Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures intervenant dans la réponse aux violences sexuelles et VBG en vue d'une prise en charge holistique des victimes	La qualité des prestations des intervenants est améliorée et les victimes bénéficient d'une meilleure prise en charge	Nombre de structures ayant bénéficié de renforcement de capacités techniques et institutionnelles	Mini Affaires Sociales-Mini Santé- Mini Justice
Créer un centre à guichet unique pour la prise en charge intégrée des victimes de violences sexuelles et VBG	Un centre de prise en charge intégrée des victimes de violences sexuelles et VBG est créé et fonctionnel	Existence des services de prise en charge des victimes Nombre de victimes bénéficiant des services du centre	Gouvernement- Partenaires
Appuyer les initiatives économiques des femmes victimes de violences sexuelles et VBG en vue de leur réinsertion sociale et de leur autonomisation	Les femmes victimes de violences sexuelles et VBG mènent des activités génératrices de revenus pour satisfaire leurs besoins	Nombre de femmes victimes de violences sexuelles et VBG ayant bénéficié d'un appui pour les AGR	Gouvernement- Partenaires ONGs-
Appuyer la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur de la scolarité des filles victimes de violences sexuelles et VBG.	Des filles victimes de violences sexuelles et VBG sont soutenues dans la poursuite de leur scolarité	Nombre de filles victimes soutenues	Gouvernement, ONG, Partenaires
Redynamiser les organes locaux de coordination des actions de lutte contre les VBG	Les actions de prévention et de prise en charge des victimes sont mieux coordonnées	Nombre d'organes locaux redynamisés	MASSNPG, ONG, Partenaires
Créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de violences sexuelles et VBG	Les victimes de violences sexuelles et VBG obtiennent réparation du préjudice subi	Texte officiel portant création du fonds Montant de ressources financières mobilisées	Gouvernement – Partenaires

Axe prioritaire 5 : Coordination, suivi et évaluation des activités

<i>Objectif : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles de la cellule de coordination afin de mieux coordonner, suivre et évaluer le Plan d'action national.</i>			
<i>Résultat attendu : Les activités du Plan d'action national sont exécutées, suivies et évaluées de manière efficace.</i>			
Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Responsables
Elaborer le Plan de travail annuel	Activités coordonnées	Plan de travail annuel disponible	MASSNPG, STP Comité Sectoriel, Cellule de Coordination
Organiser des missions de plaidoyer et de lobbying pour la mobilisation des ressources au niveau régional et international	Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du Plan d'action national	Fonds disponible pour la mise en œuvre du Plan d'action	MASSNPG, UNCT
Développer des procédures et critères de suivi et d'évaluation des actions	Système de gestion et de suivi/évaluation efficace	Existence de procédure et d'outils de gestion et de suivi évaluation	MASSNPG, STP Comité Sectoriel, Cellule de Coordination
Produire des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'exécution du plan d'action	Les parties prenantes s'assurent de la bonne exécution du plan d'action	Rapports trimestriels, semestriels et annuels disponibles	MASSNPG, STP Comité Sectoriel, Cellule de Coordination
Organiser des réunions de la Cellule de coordination	La Cellule de Coordination s'assure de la bonne exécution du Plan d'action	Nombre de réunions organisées Rapports de réunion disponibles	MASSNPG, STP Comité Sectoriel, Cellule de Coordination
Organiser des revues semestrielles du plan de travail annuel avec le Comité sectoriel et toutes les parties prenantes	Suivi et évaluation participatifs du plan d'action	Nombre de revues organisées Rapports de revue disponibles	MASSNPG, STP Comité Sectoriel, Cellule de Coordination
Evaluer chaque année le Plan d'action national.	S'assurer du niveau de progrès réalisé dans la mise en œuvre du Plan d'action	Rapport d'évaluation disponible	MASSNPG, STP Comité Sectoriel, Cellule de Coordination

BUDGET ESTIMATIF DES ACTIVITES ET DE FONCTIONNEMENT

ACTIVITES	Budget estimatif en dollar US			
	2014	2015	2016	Total
<i>Axe prioritaire 1 : Amélioration de la connaissance des acteurs nationaux et de la population sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques de protection des droits des femmes.</i>				
Former les décideurs sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	20 000	15 000		35 000
Former le personnel des Agences du SNU et des autres partenaires techniques et financiers sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	5 000	5 000		10 000
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des militaires, gendarmes et agents de police	60 000	60 000	30 000	150 000
Organiser des formations en cascade sur la 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des acteurs de la justice (Magistrats, Avocats, Officiers de Police Judiciaire et personnel pénitentiaire)	30 000	30 000	15 000	75 000
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des leaders des organisations de la société civile	30 000	20 000	10 000	60 000
Sensibiliser la population et les acteurs locaux sur le rôle des femmes dans la paix, le développement et la réconciliation nationale	10 000	10 000	5 000	25 000
Traduire en langue nationale et diffuser la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes	20 000			20 000
Organiser des campagnes médiatiques sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes au niveau central et décentralisé	10 000	10 000	5 000	25 000
Sous total 1	185 000	150 000	65 000	400 000
<i>Axe prioritaire 2 : Renforcement de la prévention des violences et des conflits et de la protection des populations civiles.</i>				
Créer des Cellules de Médiation sur la base du respect de l'égalité de genre au niveau central et décentralisé	60 000	60 000	40 000	160 000

Former les membres des Cellules de Médiation sur les concepts de genre, paix et sécurité	12 000	12 000	8 000	32 000
Former les membres des Cellules de Médiation sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	12 000	12 000	8 000	32 000
Appuyer les Cellules de Médiation à élaborer et mettre en œuvre des plans de travail relatifs à la promotion de la paix et de la sécurité dans leurs localités	16 000			16 000
Former les autorités locales et les leaders d'opinion sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	30 000	20 000	10 000	60 000
Former les leaders des jeunes (filles et garçons) sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix	30 000	20 000	10 000	60 000
Encourager et appuyer les initiatives locales de promotion de la paix et de protection des populations civiles contre les violences	20 000	20 000	10 000	50 000
Renforcer le dispositif de sécurité dans les zones affectées par les conflits et autour des sites abritant les personnes déplacées, rapatriées et les réfugiés	50 000	50 000	50 000	150 000
Sous total 2	230 000	194 000	136 000	560 000
<i>Axe prioritaire 3 : Participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits.</i>				
Faire une étude diagnostique sur la participation des femmes dans les processus de négociation et consolidation de la paix	20 000			20 000
Diffuser l'étude diagnostique	20 000			20 000
Appuyer la diffusion et vulgarisation de la loi sur la parité Homme/Femme	20 000	20 000	20 000	60 000
Faire des plaidoyers en faveur de l'application de la loi sur la parité Homme/Femme auprès du Gouvernement, des partis politiques, du patronat, des organisations de la société civile	40 000	20 000	20 000	80 000
Mettre en place l'Observatoire National de la Parité Homme/Femme	50 000	30 000	20 000	100 000
Créer une banque de données sur les compétences féminines au niveau national susceptibles de s'impliquer dans la prévention et la gestion des conflits	20 000			20 000
Former les femmes leaders (politiques, économiques et culturels) en matière de leadership, en techniques de médiation, de gestion des conflits et sur les droits et devoirs de citoyenneté	30 000	20 000	10 000	60 000

Développer les capacités des groupements de femmes dans les villages (alphabétisation, structures organisationnelles, gestion)	100 000	60 000	40 000	200 000
Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'accroissement de la présence des femmes dans les négociations pour la paix et la sécurité	20 000			20 000
Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'intégration de la dimension genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes RSS et DDR	20 000			20 000
Sous total 3	340 000	150 000	110 000	600 000
<i>Axe prioritaire 4 : Protection et réhabilitation des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre</i>				
Former les forces de défense et de sécurité en matière de lutte contre les violences sexuelles et VBG	60 000	60 000	30 000	150 000
Sensibiliser la population sur les violences sexuelles et VBG	10 000	10 000	5 000	25 000
Former les leaders communautaires et les membres des ONG/OAC sur les VBG et les techniques de dénonciation	30 000	20 000	10 000	60 000
Former le personnel des services sociaux de base (Santé et Affaires Sociales) sur les violences sexuelles et les VBG	60 000	30 000	10 000	100 000
Former le personnel des médias sur les VBG et les techniques de reportage des cas des VBG	20 000	10 000		30 000
Créer la Police de protection de la femme et de la petite fille	100 000	50 000	25 000	175 000
Former les magistrats, les Avocats et les OPJ aux questions des violences sexuelles et VBG	30 000	20 000	10 000	60 000
Mettre en place un système de surveillance sentinelle au niveau des communautés de bases et une ligne verte pour la dénonciation et la documentation des cas de violences sexuelles et VBG	100 000	60 000	40 000	200 000
Promouvoir les services d'appui juridique et judiciaire aux victimes des violences sexuelles et VBG	150 000	100 000	50 000	300 000
Renforcer les Cours et Tribunaux existants par la mise en place en leur sein des services spéciaux en vue du traitement efficace des cas de violences sexuelles et VBG	100 000	60 000	40 000	200 000
Exclure les auteurs des violences sexuelles du bénéfice des lois d'amnistie et de la grâce	0	0	0	0
Promouvoir des services d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences sexuelles et VBG au niveau central et décentralisé	60 000	40 000	20 000	120 000

Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures intervenant dans la réponse aux violences sexuelles et VBG en vue d'une prise en charge holistique des victimes	100 000	60 000	40 000	200 000
Créer un centre à guichet unique pour la prise en charge intégrée des victimes de violences sexuelles et VBG	1 200 000	600 000	400 000	2 200 000
Appuyer les initiatives économiques des femmes victimes de violences sexuelles et VBG en vue de leur réinsertion sociale et de leur autonomisation	120 000	80 000		200 000
Appuyer la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur de la scolarité des filles victimes de violences sexuelles et VBG.	100 000	75 000	25 000	200 000
Redynamiser les organes locaux de coordination des actions de lutte contre les VBG	30 000	10 000	10 000	50 000
Créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de violences sexuelles et VBG	800 000	600 000	600 000	2 000 000
Sous total 4	3 070 000	1 885 000	1 315 000	6 270 000
<i>Axe prioritaire 5 : Coordination, suivi et évaluation des activités</i>				
Elaborer le Plan de travail annuel	2 000	2 000	2 000	6 000
Organiser des missions de plaidoyer et de lobbying pour la mobilisation des ressources au niveau régional et international	40 000			40 000
Développer des procédures et critères de suivi et d'évaluation des actions	2 000			2 000
Produire des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'exécution du plan d'action	2 000	2 000	2 000	6 000
Organiser des réunions de la Cellule de coordination	3 000	3 000	3 000	9 000
Organiser des revues semestrielles du plan de travail annuel avec le Comité sectoriel	10 000	10 000	10 000	30 000
Evaluer chaque année le Plan d'action national.	10 000	10 000	10 000	30 000
Sous total5	69 000	27 000	27 000	123 000
FONCTIONNEMENT				
Equipement				
Achat véhicule tout terrain	50 000			50 000
Achat ordinateurs et imprimantes	20 000			20 000
Achat mobilier	10 000			10 000
Frais de fonctionnement				
Frais de communication	10 000	8 000	8 000	26 000

Frais de documentation et publication	5 000	5 000	5 000	15 000
Frais de transport local et représentation des membres du Comité sectoriel	5 000	5 000	5 000	15 000
Frais de maintenance des équipements	5 000	5 000	5 000	15 000
Carburant	5 000	5 000	5 000	15 000
Achat matériel et fournitures de bureau	4 000	4 000	4 000	12 000
Frais de consultation	10 000	10 000	10 000	30 000
Sous total 6	124 000	42 000	42 000	208 000
TOTAL GENERAL	4 018 000	2 448 000	1 695 000	8 161 000

CHRONOGRAMME

ACTIVITES	PERIODE											
	2014				2015				2016			
	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1e	2e	3e	4e
<i>Axe prioritaire 1: Amélioration de la connaissance des acteurs nationaux et de la population sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques de protection des droits des femmes.</i>												
Former les décideurs sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes			X	X	X	X						
Former le personnel des Agences du SNU et des autres partenaires techniques et financiers sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes			X	X	X	X						
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des militaires, gendarmes et agents de police			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Organiser des formations en cascade sur la 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des acteurs de la justice (Magistrats, Avocats, Officiers de Police Judiciaire)			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Organiser des formations en cascade sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes en faveur des leaders des organisations de la société civile			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Traduire en langue nationale et diffuser la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Organiser des campagnes médiatiques sur la Résolution 1325 et les autres instruments juridiques en rapport avec les droits des femmes au niveau central et décentralisé		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<i>Axe prioritaire 2 : Renforcement de la prévention des violences et des conflits et de la protection des populations civiles.</i>												
Créer des Cellules de Médiation sur la base du respect de l'égalité de genre au niveau central et décentralisé		X	X	X	X	X						
Former les membres des Cellules de Médiation sur les concepts de genre, paix et sécurité			X	X								

Former les membres des Cellules de Médiation sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix			X	X								
Appuyer les Cellules de Médiation à élaborer et mettre en œuvre des plans de travail relatifs à la promotion de la paix et de la sécurité dans leurs localités					X							
Former les autorités locales et les leaders d'opinion sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix			X	X								
Former les leaders des jeunes (filles et garçons) sur les techniques de gestion des conflits, de médiation et de négociation de la paix			X	X								
Encourager et appuyer les initiatives locales de promotion de la paix et de protection des populations civiles contre les violences			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Renforcer le dispositif de sécurité dans les zones affectées par les conflits et autour des sites abritant les personnes déplacées, rapatriées et les réfugiés			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<i>Axe prioritaire 3 : Participation et représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits.</i>												
Faire une étude diagnostique sur la participation des femmes dans les processus de négociation et consolidation de la paix			X									
Diffuser l'étude diagnostique sur la participation des femmes dans le processus de négociation et consolidation de la paix				X								
Appuyer la diffusion et vulgarisation de la loi sur la parité Homme/Femme			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Faire des plaidoyers en faveur de l'application de la loi sur la parité Homme/Femme auprès du Gouvernement, des partis politiques, du patronat, des organisations de la société civile			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Mettre en place l'Observatoire National de la Parité Homme/Femme				X								
Créer une banque de données sur les compétences féminines au niveau national susceptibles de s'impliquer dans la prévention et la gestion des conflits			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Former les femmes leaders (politiques, économiques et culturels) en matière de leadership, en techniques de médiation, de gestion des conflits et sur les droits et devoirs de citoyenneté				X	X	X	X	X	X	X	X	
Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'accroissement de la présence des femmes dans les négociations pour la paix et la sécurité			X									

Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de l'intégration de la dimension genre dans la conception et la mise en œuvre des programmes RSS et DDR			X									
Axe prioritaire 4 : Protection et réhabilitation des victimes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre												
Former les forces de défense et de sécurité en matière de lutte contre les VBG			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Sensibiliser la population sur les VBG			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Former les leaders communautaires et les membres des ONG/OAC sur les VBG et les techniques de dénonciation			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Former le personnel des services sociaux de base (Santé et Affaires Sociales) sur les violences sexuelles et les VBG			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Former le personnel des media sur les VBG et les techniques de reportage des cas des VBG		X	X	X	X							
Créer la Police de protection de la femme et de la petite fille			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Former les magistrats, les Avocats et les OPJ aux questions des violences sexuelles et VBG			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Mettre en place un système de surveillance sentinelle au niveau des communautés de bases et une ligne verte pour la dénonciation et la documentation des cas de violences sexuelles et VBG			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Promouvoir les services d'appui juridique et judiciaire aux victimes des violences sexuelles et VBG			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Renforcer les Cours et Tribunaux existants par la mise en place en leur sein des services spéciaux en vue du traitement efficace des cas de violences sexuelles et VBG				X	X	X	X	X	X	X	X	
Exclure les auteurs des violences sexuelles du bénéfice des lois d'amnistie et de la grâce	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Promouvoir des services d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences sexuelles et VBG au niveau central et décentralisé			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures intervenant dans la réponse aux violences sexuelles et VBG en vue d'une prise en charge holistique des victimes				X	X	X						

Créer un centre à guichet unique pour la prise en charge intégrée des victimes de violences sexuelles et VBG			X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Appuyer les initiatives économiques des femmes victimes de violences sexuelles et VBG en vue de leur réinsertion sociale et de leur autonomisation				X	X	X	X	X	X	X	X	
Appuyer la mise en œuvre des mesures incitatives en faveur de la scolarité des filles victimes de violences sexuelles et VBG		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Redynamiser les organes locaux de coordination des actions de lutte contre les VBG		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Créer un fonds d'indemnisation pour les victimes de violences sexuelles et VBG				X								
<i>Axe prioritaire 5 : Coordination, suivi et évaluation des activités</i>												
Elaborer le Plan de travail annuel	X	X										
Organiser des missions de plaidoyer et de lobbying pour la mobilisation des ressources au niveau régional et international	X	X										
Développer des procédures et critères de suivi et d'évaluation des actions	X	X										
Produire des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur l'exécution du plan d'action		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Organiser des réunions de la Cellule de coordination	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Organiser des revues semestrielles du plan de travail annuel avec le Comité sectoriel		X		X		X		X		X		X
Évaluer chaque année le Plan d'action national.					X				X			X